

Quand Tourouvre convole avec Prépotin

Depuis le 1^{er} janvier, 1 084 communes ont choisi de se regrouper en 313 communes nouvelles

LONGNY-LES-VILLAGES,
TOUROUVRE-AU-PERCHE (ORNE) -
envoyé spécial

Huguette, 80 ans, s'est assise au fond de la salle Georges-Brassens de Tourouvre (Orne) où, ce jeudi 7 janvier, se réunit pour la première fois le conseil municipal de la commune nouvelle de Tourouvre-au-Perche. Huguette est un peu perdue : les dix maires des anciennes communes « historiques », qui ne vont plus en former qu'une, elle les connaît bien. Ici, dans ces villages – désormais « communes déléguées » – dont le plus petit, Bresolettes, compte 24 habitants, tout le monde ou presque se connaît. Mais ce qui l'intrigue, c'est que sa belle-fille, qui était conseillère municipale à Tourouvre (1 600 habitants), ne le sera plus à Tourouvre-au-Perche, dont la population, grâce au regroupement avec les neuf autres, passe à près de 3 400 habitants.

Même le nouveau maire de Tourouvre-au-Perche, Guy Monhée, qui jusqu'à présent présidait aux destinées de Tourouvre et vient d'être élu face à Bernard Colin, le maire de Prépotin, semble un peu désarçonné face aux procédures à suivre pour installer la nouvelle administration communale. « Maintenant, pour faire de la politique, il faut avoir bac ++ », soupire Huguette.

« Un acte volontaire »

Tourouvre-au-Perche est une des vingt communes nouvelles qui ont vu le jour le 1^{er} janvier dans l'Orne. Un mouvement historique : ce sont ainsi 102 villages et bourgs de ce département rural, qui jusqu'à présent ne comptait pas moins de 505 communes pour moins de 300 000 habitants, qui ont fait le choix de se regrouper. « Se regrouper et non fusionner », précise bien Sébastien Leroux, secrétaire général de la présidence du département, qui lui-même vient d'être élu maire

Beaucoup de petites communes n'avaient plus les moyens de faire face à leurs obligations

de la commune nouvelle de Putanges-le-Lac, anciennement Putanges-Pont-Ecrepin, aux confins du Calvados, issue du regroupement de neuf communes.

Un mouvement qui a été amorcé en septembre 2014 lorsque le président du conseil général – maintenant conseil départemental – de l'Orne, Alain Lambert, et le préfet d'alors, Jean-Christophe Moraud, convoquent une réunion d'information des maires à laquelle participent près de trois cents élus. La dynamique est enclenchée. Le président du département, depuis, a multiplié les déplacements et les réunions. « C'est une façon intelligente de se regrouper, explique-t-il. Ce qui a été déterminant, c'est que c'est un acte volontaire alors que, jusqu'à présent, tous les textes procédaient à des regroupements autoritaires. »

Un autre élément a pesé de manière décisive : alors que les lois de finances prévoient une baisse générale de 11 milliards d'euros sur trois ans des dotations de l'État aux collectivités territoriales, les communes qui se regroupent sont exonérées de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Les communes nouvelles sont assurées de percevoir, sur la période 2016-2018, les montants de DGF que percevait l'ensemble des communes historiques avant de se regrouper. Et même avec une bonification de 5 % pendant trois ans pour celles dont la population est comprise entre 1 000 et 10 000 habitants. Les montants de dotation de solidarité rurale (DSR) leur sont aussi garantis.



Vote à main levée des conseillers municipaux de la commune nouvelle de Longny-les-Villages, le 6 janvier. BENJAMIN GIRETTE/IP3

La plupart des communes concernées ont vite fait leurs comptes. « Il nous faut agir plutôt que subir. En nous unissant, nous conservons nos moyens financiers », défend Christian Baillif, auparavant maire de Neuilly-sur-Eure, qui a été élu maire de Longny-les-Villages. La salle des fêtes de ce qui s'appelait auparavant Longny-au-Perche était comble, mercredi 6 janvier, pour accueillir la première réunion du conseil municipal. Les habitants de ce bourg de près de 1 500 habitants ne parlent que de ça. Et ils ne comprennent pas pourquoi leur commune historique de Longny-au-Perche va de

voir s'appeler Longny-les-Villages. « Ça ne veut rien dire, maugrée Maurice, casquette vissée sur la tête, accoudé au comptoir du bar Les Français. Moi, je suis percheron de père en fils ! »

Nombreux sont les Logniciens à regretter que le Perche ait disparu du nom. « On est vraiment surpris, regrette Michel Bernardi, qui est venu assister à cette installation du conseil communal avec ses parents âgés. Ce n'est pas normal, alors que Longny est considéré comme le pot de chambre du Perche. » Baignée par trois cours d'eau – la Commeauche, la Jambée et la Robioche –, cette ancienne baronnie du Perche, entourée de forêts plantées par Colbert, possède de riches atouts touristiques.

« Tout le monde a été pris de court, on ne nous a pas assez expliqué, à nous, le peuple, regrette cet habitant de La Lande-sur-Eure, venu en voisin. On est bien obligé, il n'y a pas le choix. Mais moi je resterai toujours landais » De fait, cha-

que commune « historique » garde son nom et son code postal. « On a été un peu précipités », admet Raymonde Van-Laer, même si, reconnaît-elle, « pour les plus petites communes, ça ne peut que les aider ».

Une part de leur identité

S'il fait craindre à certains de perdre une part de leur identité, le mouvement de regroupement était devenu inéluctable. Beaucoup de petites communes n'avaient plus les moyens humains, administratifs, techniques et financiers de faire face à leurs obligations. La mutualisation, allié à la sauvegarde des moyens financiers que leur accorde la loi, représente pour elles une bouffée d'oxygène. « Notre commune nouvelle a vocation à faire ce que les neuf communes prises individuellement ne pourraient plus réaliser seules », défend M. Leroux.

Pour ces maires de communes nouvelles, s'ouvre une période de

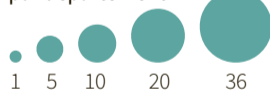
moins de quatre ans, d'ici aux prochaines élections municipales de 2020, pour arriver à construire une entité commune, qui préserve l'identité de tous. Une période transitoire et un mandat délicat, chacun le sait. Après, ce sera un nouveau conseil municipal unique qui sera élu. D'ici là, chacun des anciens maires – qui deviennent de droit adjoints au maire de la commune nouvelle – va conserver ses fonctions de maire délégué, des permanences vont être maintenues dans ces mairies annexes. « Il faut faire attention. On a changé beaucoup de choses : les régions, les cantons, les intercommunalités, note M. Leroux. C'est pour ça qu'avec les communes nouvelles, c'est important de garder l'idée de proximité et d'identité, tout en allant vers plus d'efficacité. »

C'est ainsi que, depuis le 1^{er} janvier, le département de l'Orne ne compte plus « que » 423 communes. ■

PATRICK ROGER

313 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2016

Nombre de nouvelles communes par département



■ Département où plus de 10% des communes ont fusionné

LES FUSIONS LES PLUS IMPORTANTES

EN NOMBRE D'HABITANTS

38 425 hab.

Cherbourg-Octeville

▼ passe à

81 644 hab.

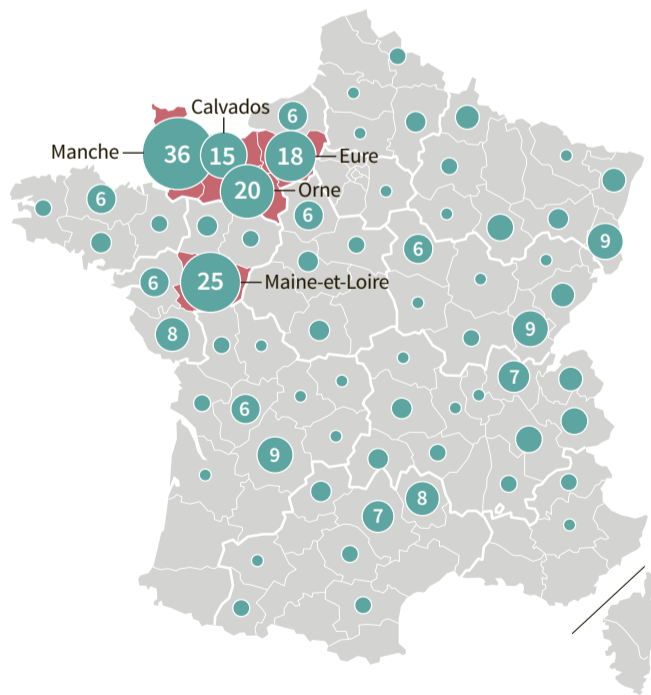
et devient Cherbourg-en-Cotentin

EN NOMBRE DE COMMUNES



22 communes fusionnent en

1 Livarot-Pays d'Auge



SOURCES : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ; JOURNAL OFFICIEL ; IGN ; INSEE

Un bouleversement en profondeur

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER, la France compte moins de 36 000 communes : 35 970 exactement, depuis que 1 084 d'entre elles ont fait le choix de se regrouper pour ne plus en former que 313. C'est un mouvement historique qui ne fait que s'amorcer, nombre de petits villages ruraux – mais aussi, parfois, des communes de plus grande taille – ayant pris conscience de la nécessité de mutualiser leurs moyens.

Certes, la perspective de conserver pendant trois ans les montants des dotations qu'elles percevaient avant de se regrouper alors que l'État les diminue pour l'ensemble des collectivités territoriales aura constitué un puissant facteur incitatif. Les dossiers de regroupement se sont multipliés en fin d'année 2015. La loi de finances pour 2016 a ainsi décidé de prolonger de six mois, jusqu'au 1^{er} juillet, le délai pour les constituer.

C'est un bouleversement en profondeur des territoires qui s'opère. En deux ans, les citoyens ont vu la carte des cantons revue de fond en comble, des métropoles créées, les frontières des régions modifiées, des communes nouvelles se substituer aux communes historiques. Demain, ce sera la carte des intercommunalités qui va également être réaménagée. Pour beaucoup, ces changements génèrent un sentiment de perte d'identité.

Ils voient s'éloigner les centres de décision en même temps que s'agrandit la taille des échelons territoriaux et craignent d'être absorbés ou négligés. Une nouvelle France est en train de se dessiner. Il faut être attentif aux phénomènes anxiogènes que nourrissent ces mutations. ■

P. RR

LE
GRAND
RENDEZ-VOUS

Europe 1

Le Monde



DIMANCHE À 10H

EN DIRECT DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE À PARIS

BERNARD CAZENEUVE

interviewé par

Jean-Pierre Elkabbach, Arnaud Leparmentier et Michaël Darmon